Réseau des Magistrats pour l'application de l'article 14 du Protocole de Maputo
en République Démocratique du Congo **REMAP-14**
Adresse : avenue Lukusa n° 1155, croisement avenues Mbuji-Mayi-Lukusa, Commune de Gombe, Ville de Kinshasa. . Tél : +243-813201942 +997514484 Email : Reseau.MAP14.rdc@gmail.com

BREVE PRESENTATION DE L'ASSOCIATION REMAP-14.

1. Création, dénomination, statut et siège de l'association.

L'association sans but lucratif de droit congolais dénommée « ***Réseau des magistrats pour l'application de l'article 14 du Protocole de MAPUTO, Réseau MAP-14*** en sigle, a été créée à Kinshasa par ses membres fondateurs le 14 mars 2020 conformément aux dispositions de la loi portant création des associations sans but lucratif et des établissements d'utilité publique en RDC.

Créé pour une durée indéterminée, elle est une association non confessionnelle et apolitique. Son siège national est établie à Kinshasa, Elle est enregistrée au Ministère national de la justice et garde des sceaux depuis le 15 février 2023.

2. Objectif global.

Contribuer à la promotion et à la protection des droits à santé sexuelle et reproductive de la femme en application de l'article 14 du protocole de Maputo et d'autres lois en vigueur.

3. Objectifs spécifiques.

1°.Offrir aux magistrats un cadre permanent d'échanges d'expériences entre eux et avec d'autres prestataires sur les questions relatives aux DSSR et l'application du protocole de Maputo ;
2°.Assurer le renforcement continu des capacités des magistrats et autres acteurs-clés en vue de les rendre aptes à promouvoir et à protéger les DSSR ;
3°.Entreprendre des initiatives de recherches ou d'études, de plaidoyer, sensibilisation communautaire, des publications, des voyages d'échanges.

4. Membres effectifs de l'Association : les magistrats civils et militaires du siège et ceux des parquets en République Démocratique du Congo.

5. Partenaires ou groupes-cibles de l'association.

1°.Le Conseil supérieur de la magistrature ;
2°. Les professionnels de la santé et autres experts ;
3°.Les Barreaux d'avocats et les Syndics des défenseurs judiciaires ;
4°.Les officiers de la police judiciaire et les agents de l'ordre judiciaire ;
5°.Les ONG nationales et internationales ;
6°.Les autorités politico-administratives ;
7°.Les Agences des Nations unies ;
7°.Les leaders de la société civile.

6. Organes de l'association : l'Assemblée Générale, la commission de contrôle, le conseil d'administration, le secrétariat exécutif, les coordinations provinciales.

7. Adhésion à l'organisation.

Le candidat adhérant remplit la fiche d'adhésion et la transmet par mail ou par WhatsApp au secrétaire exécutif de l'association.

- Adresse électronique : Reseau.MAP14.rdc@gmail.com
- Compte WhatsApp : 0813201942.

8. Perte de qualité de membre : par démission écrite et volontaire, par retard de paiement de ses cotisations annuelles, par exclusion prononcée par le Conseil d'administration ou par le décès du membre effectif.

9. Ressources financières de l'association : les cotisations des membres effectifs, dons et legs, es activités d'autofinancement de l'association, les subventions des partenaires nationaux et internationaux, les revenus des services rendus des membres.

10. Questions thématiques.

1°.L'avortement ;
2°.Les violences basées sur le genre ;
3°.La planification familiale ;
4°.L'éducation et la sensibilisation aux DSSR ;
5°.La protection du droit d'accès des femmes à la justice et aux soins de santé sexuelle et reproductive ;
6°.Plaidoyer et lobbying.

10. Stratégies de l'association.

1°.Mise en place des coordinations provinciales de l'association à travers le pays
2°.Privilegier le travail en synergie avec d'autres acteurs-clés ;
3°.Assurer en permanence l'éducation et la sensibilisation aux DSSR er au protocole de Maputo ;
4°.Entreprendre les actions de plaidoyer politico-législatif.

11. Domaines d'intervention :

1°.Formation et renforcement des capacités des bénéficiaires ;
2°.Vulgarisation des dispositions pertinentes du protocole de Maputo ;
3°.Plaidoyer et lobbying au niveau national, africain et international ;
4°.Recherches et études par rapport aux questions thématiques ;
5°. Consultances auprès d'autres partenaires ;
6°.Voyages d'échanges à l'étranger.

===== ++++ =======